

## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

### DE SEPTEMBRE 2018

- Suite à la cessation d'activité d'Arc Electrique à la date du 31 mai 2018, accord pour louer à titre personnel à M. Guillaume, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018 et jusqu'au 31 mai 2019, le local qu'il occupait zone des Limes. Le montant du loyer mensuel reste identique à celui en vigueur lors de la location professionnelle, soit 93,78 €.

- Accord pour recourir à la pose de caveaux monobloc dans le cimetière de la commune. Tout matériau non étanche sera proscrit, compte tenu de la nature du terrain marneux qui oblige la vidange de l'eau dans les allées du cimetière, lors des ouvertures de caveaux.

- L'équipement du gîte communal rural étant terminé, celui-ci sera disponible à la location à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018, aux conditions suivantes :

Week-end du vendredi 18 h au dimanche 18 h : 120 €

Semaine du samedi 14 h au samedi suivant 10 h : 250 €

Mois logement meublé durée maximale de location de 2 mois : 400 €.

Ces prix s'entendent charges comprises. Le montant des recettes sera reversé au CCAS de la commune.

- Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le centre de gestion du Doubs. La contribution pour le suivi et l'assistance à la gestion des contrats d'assurance réalisés par le centre de gestion fera l'objet d'une facturation distincte et complémentaire annuelle, qui sera assise sur la masse salariale de la commune d'Arc et Senans.

- Accord sur la proposition de la société JET 1 ŒIL, pour rénover le système de vidéo protection pour un montant HT de 23 795 €. Le Conseil municipal sollicite une subvention de la part de l'Etat qui serait de 30 %. Fonds libres 70 %.

- Fixation du tarif de l'affouage pour la prochaine campagne à 100 € le lot, tarif inchangé.

- Claude GALMICHE a été nommé référent ambrosie (plante invasive très allergisante) au sein de la commune. Il lui appartiendra de prendre les dispositions pour informer les habitants.

- Accord pour réalisation de la vente à la SCI BICHON d'un local communal situé au Centre Bourg. Le prix à payer pour la SCI BICHON sera de 75 556 €, frais de notaire en sus à la charge de l'acquéreur. Le Conseil municipal avait donné son accord lors de la réunion du 19 mai 2017, pour une location-vente dudit local, la vente devant intervenir en septembre 2018 avec déduction du prix des loyers encaissés depuis le début de la location.